

SÉANCE DU 5 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trente mai, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Christelle Le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefevre.

Étaient absents excusés : M Benoît Pharis qui a donné procuration à Mme Magalie Pouriel pour voter en son nom et Mme Julie Foucteau.

Monsieur Jérôme Poignand est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

28-2024 : Vente de la Maison 4 rue des Lilas (Annexe 1)

Rapporteur Régis FORVEILLE

Suite à la mise en vente d'une maison appartenant à la commune et située au 4 rue des Lilas à Juvigné, il est proposé au Conseil municipal de retenir l'une des offres parmi des différentes propositions.

Après avoir débattue des offres anonymes, le Conseil municipal a voté pour la proposition de son choix. Monsieur le Maire n'a pas participé au débat et au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'offre numéro 48801 (11 votants ; 12 voix POUR, 0 abstention, 0 Contre).

Puis l'enveloppe transmise par l'étude Notariale a été ouverte afin de connaître l'identité des personnes ayant fait l'offre retenue afin d'intégrer à la délibération le nom des acquéreurs choisis.

Le Conseil municipal décide donc à l'unanimité de retenir l'offre de M et Mme SORIN Mathieu habitant au 181 rue de Paris 53 000 Laval pour un montant de 75.094 € net vendeur.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe à signer tout document permettant de conclure cette vente.

29-2024 : Tarifs du service enfance jeunesse (Annexe 2a et 2b)

Rapporteur : Magalie POURIEL

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux tarifs du service enfance jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2024.

De plus, comme pour la garderie du soir, il est proposé d'ouvrir la garderie du matin à compter de 7h00 au lieu de 7h30 actuellement. Ce service n'est accessible que sur inscription validée la semaine précédente.

De plus, le service jeunesse organise une soirée repas pour clôturer les semaines de l'accueil de loisirs de l'été. Il est proposé au conseil de retenir le tarif de 5 € par personne à compter du 1^{er} juillet 2024.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, DECIDE

- d'adopter les nouveaux tarifs du service enfance jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

TARIFS ALSH	Mercredis / Petites Vacances		Vacances Juillet & août		Matin/soir	Animations Ados		Repas /veillée
	1/2 journée	Journée	Journée Été	Forfait Semaine été	Péri-AL Tarif au 1/4h	Vacances (3 jours obligatoires)	Vendredis soir	
Tranche 1 QF < à 600	4,65 €	8,20 €	9,25 €	41,63 €	0,28 €	7,80 €	15 € Abonnement année scolaire - Accès au service Espace jeunes	4,10 €
Tranche 2 QF de 601 à 900	5,00 €	8,60 €	9,65 €	43,43 €	0,30 €	8,20 €		
Tranche 3 QF de 901 à 1200	5,35 €	9,00 €	10,05 €	45,23 €	0,32 €	8,60 €		
Tranche 4 QF de 1201 à 1500	5,70 €	9,40 €	10,45 €	47,03 €	0,34 €	9,00 €		
Tranche 5 QF > à 1500	6,05 €	9,80 €	10,85 €	48,83 €	0,36 €	9,40 €		

TARIFS ALSH	Séjour Ados 4 nuitées	Séjour 8-10 ans 4 nuitées	Séjour 6-8 ans 1 nuitée	Repas /veillée
Tranche 1 QF < à 600	145	140	50	4,10
Tranche 2 QF de 601 à 900	150	145	55	
Tranche 3 QF de 901 à 1200	155	150	60	
Tranche 4 QF de 1201 à 1500	160	155	65	
Tranche 5 QF > à 1500	165	160	70	

- D'ouvrir la garderie dès 7h00 sur inscription préalable
- De fixer le prix du repas de la soirée de fin d'accueil de loisirs d'été à 5 € / personne.

30-2024 : Tirage au sort jurés d'assises 2024

Rapporteur : Régis FORVEILLE

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 3 électrices ou électeurs, à partir de la liste électorale, destiné(e)s à figurer sur la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2025.

Résultat :

1 – N° 485 : Amélie JACQUELINE, 1 la Mouchardière

2 – N° 655 : Fabien LUCAS, 2 la Fermerie

3 – N° 792 : Kevin PAINCHAUD, 1 la Daviais

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce tirage au sort.

31-2024 : Révision du zonage voirie des zones d'activité en lien avec la CCE (Annexes 3a, 3b, 3c)

Rapporteur : Régis FORVEILLE

Mme Magalie Pouriel est sortie lors de la délibération et du vote.

La voirie de certaines zones d'activité des 15 communes de la Communauté de Communes de l'Ernée (CCE) ont été transférée il y a quelques années à la CCE. Depuis, les zones d'activité ont géographiquement évolué avec la mise en place du PLUi. La seule voirie de Juvigné transférée à la CCE n'est plus aujourd'hui située au milieu d'une zone d'activité, ce qui ne la rend plus éligible au classement des voiries de zone d'activité de la CCE. Celle-ci n'aura donc plus à termes vocation à financer des travaux sur cette voirie alors même que la commune se voit prélever chaque année de 3.053,53 € sur l'attribution de compensation versée par la CCE.

Il est donc proposé de sortir cette voirie de la liste des zones d'activité de la CCE à compter du 1^{er} janvier 2025 et ainsi de mettre fin au prélèvement, sur l'attribution de compensation, de 3.053,53 € / an. La commune ne facturera plus également les frais d'entretien de la voirie à la CCE. Elle prendra toutefois à charge le coût de remplacement de l'éclairage public pour l'année 2024. Dans le cas d'un accord du Conseil municipal, la CLECT de la CCE devra également valider cette modification pour mettre en application cette modification.

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de valider cette proposition.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Madame la première adjointe à signer tout document permettant de mettre œuvre cette décision.

Questions diverses :

Rapporteur : Régis FORVEILLE

- Projet du CCAS :

Monsieur le Maire présente des avancées du projet de revitalisation du quartier de l'ancien restaurant route de La Croixille, avec notamment les premières hypothèses concernant le plan de financement.

Une étude de faisabilité réalisée par un architecte a été finalisée. Le projet consiste à démolir le bâtiment actuel pour créer une allée reliant le Presbytère au musée. Un projet immobilier de 3 appartements est aussi envisagé. Le Conseiller aux décideurs locaux valide le plan de financement mais la municipalité devra se porter garante en cas de locations manquantes. Une banque a également donné son accord de principe.

Certains élus municipaux s'interrogent sur l'ampleur financière du projet et imaginent un projet sans doute moins lourd financièrement.

L'ensemble du Conseil est favorable à la poursuite d'une étude plus poussée même si cela sera une dépense faite sans garantir que le projet aboutisse.

Monsieur Le Maire présentera cet avis du Conseil aux membre du CCAS qui vient d'acquérir la propriété du bien.

- EHPAD :

Monsieur le Maire évoque une rencontre avec une habitante de Juvigné qui souhaitait avoir des informations sur la situation actuelle de l'EHPAD. L'actif de l'EHPAD a bien été transféré sur le compte de la mairie mais l'acte notarié pour transférer la propriété du bâtiment vers la mairie n'est toujours pas signé.

- Terrain Foot5 :

Un point est fait sur l'avancée des travaux qui sont réalisés pour moitié. Le chantier doit se terminer au cours de l'été.

- Tribune du stade :

L'étude de faisabilité financière et technique d'une nouvelle tribune sous la même forme que l'actuelle mais en structure béton ou métal évoque un budget envisagé de plusieurs centaines de milliers d'euros. Le Conseil considère que la municipalité ne peut supporter un tel investissement. Une structure de tribune plus simple va donc être étudiée cet été pour atteindre un budget plus raisonnable.

Rapporteur : Michèle GILLES

- Animations de l'été :

Rappel des prochaines animations organisée sur la commune : tournoi de foot, Fête de la musique, Fête de l'école.

- Fleurissement :

Les plantations sont terminées et ont été réalisées par les services techniques, les bénévoles et les enfants du service enfance jeunesse deux mercredis matins.
Rappel du jury communal qui aura lieu le mercredi 3 juillet.

- Saison touristique :

Un point est fait sur le début de la saison. Il est plutôt positif, la nouvelle animation de la visite du village en calèche ayant de bons retours.

- Jumelage avec Chocianow :

Après de longs mois d'attente, la municipalité de Chocianow a enfin confirmé son invitation pour la dernière semaine de juin.
Régis FORVEILLE, Michèle GILLES et Brigitte GILLES représenteront la municipalité en Pologne du mardi 25 juin au samedi 29 juin.

- Communication :

Une nouvelle proposition a été faite par Baptiste Monceau pour travailler sur la charte graphique de la municipalité. Le nouveau tarif plus accessible nous permet de le faire travailler dans un premier temps sur deux propositions graphiques. La commission pourra évaluer ces propositions en juillet lors de la prochaine réunion pour le bulletin municipal. Les élus valident la démarche.

- Projet de course handisport :

La course handisport ne pourra toutefois pas avoir lieu en septembre, l'association ISI n'étant plus en capacité de porter l'organisation. Le projet sera étudié à nouveau mais sous une forme différente.

Rapporteur : Bruno BOUVIER

- Travaux de l'église :

Les travaux de fin de la première tranche devraient reprendre prochainement, reportant toutefois ceux de la seconde tranche à l'automne.

Rapporteur : Magalie POURIEL

- Spectacle de la CCE :

Retour sur le spectacle organisé en mai.

Réseau culture CCE :

Clarisse Gougeon, responsable des médiathèques, quitte son poste à la CCE.

Rapporteur : Mickaël BUCHARD

- Commission voirie :

Retour sur les propositions de la commission voirie.

L'été verra les services techniques préparer les travaux de voirie qui seront ensuite réalisés par l'entreprise Chapron en juin.

Le Pont de Rahier nécessite des travaux. La municipalité va rencontrer la municipalité de Princé qui est également responsable du pont.

La commission a de nouveau travaillé sur la sécurisation du lieu-dit Le Rachat. Elle propose de mettre en place une petite écluse au niveau du 22 Le Rachat, et ce de façon provisoire. La mise en place du radar permettrait d'enregistrer les vitesses avec ou sans l'aménagement et ainsi d'analyser la pertinence d'un tel aménagement.

Après en avoir débattu, les élus votent OUI à la majorité pour cette proposition.

13 votes ; POUR : 8 (Bruno Bouvier, Alain Dupont, Jérôme Poignand, Laëticia Lefevre, Samuel Bonnabesse, Christèle Le Guyader, Michèle Gilles, Mickaël Buchard) ; ABSTENTION : 2 (Brigitte Gilles et Régis Forveille) ; CONTRE : 3 (Magalie Pouriel – procuration Benoît Pharis, Cindy Marsollier).

Christelle Le Guyader fait un retour de la commission petite enfance de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Un nouveau lieu d'accueil a été créé à Chailland à la place de Larchamp pour le RPE.

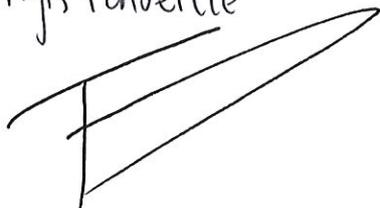
Proposition d'un temps fort sur chaque commune comme Juvigné. Le Bois de Chatenay est envisagé pour cette animation du 21 au 26 octobre. A voir avec le Service enfance jeunesse. Les élus du Conseil sont favorable à l'accueil de cette animation.

Pour rappel, les élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin**.

Le prochain Conseil municipal est fixé au **lundi 1^{er} juillet à 20h00**.

L'ordre du jour étant terminé et aucun élu ne souhaitant prendre la parole, le Conseil municipal est clos à 22h55.

Le Maire,
Régis Forveille



Le secrétaire de séance

Jérôme POIGNAND



